

SAINT-MONTAN,  
Le 19 mars 2010

## POLITIQUE FAMILIALE, LES DÉCISIONS DE LA MUNICIPALITÉ ?

### *La Crèche Associative Parentale "Les Pitchounets"*

Avant 2006, la Crèche parentale fonctionnait dans un logement privé et payait un loyer ainsi que les frais de fonctionnement : eau, électricité, chauffage, etc... De 1993 à 2005, la subvention versée par la Commune permettait à l'Association de la Crèche Parentale de rembourser ce loyer.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, suite à la création du Groupe scolaire de la Plaine du Cours, la Crèche Parentale bénéficie, en complément d'une subvention communale, d'une mise à disposition **gratuite** de locaux ainsi que du personnel technique pour la vérification et l'entretien des jeux, du bac à sable, l'entretien des espaces verts, auvent, cours intérieures, locaux, sanitaires, espaces de vie, baie vitrée...

#### Montant des subventions communales et coût des mises à dispositions :

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	contrat enfance 2004/2006			contrat enfance 2007/2010			
	2004	2005	2006	2007	2008	2009													
Subvention communale	0	3 781	3 811	3 811	4 982	4 878	4 726	4 802	4 955	4 726	4 730	4 730	24 500	27 900	20 680	29 000	41 000	35 000	
Mise à disposition :																			
- des locaux															8 400	8 400	8 400	8 400	
- du personnel													1 786	1 786	1 786	1 786	2 710	2 107	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>3 781</b>	<b>3 811</b>	<b>3 811</b>	<b>4 982</b>	<b>4 878</b>	<b>4 726</b>	<b>4 802</b>	<b>4 955</b>	<b>4 726</b>	<b>4 730</b>	<b>4 730</b>	<b>26 286</b>	<b>29 686</b>	<b>30 866</b>	<b>39 186</b>	<b>52 110</b>	<b>45 507</b>	

## *École Publique*

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le prix du ticket de cantine est passé de 2,30 euros à 2,50 euros. La dernière augmentation de ce tarif date du 28 novembre 1994.

La garderie scolaire fonctionne le matin de 7h15 à 8h35 et le soir de 16h15 à 18h30. Elle est gratuite et, le soir, le goûter est offert.

Le Conseil Général de l'Ardèche organise sur la Commune un transport scolaire des enfants de leur domicile à l'école (ticket modérateur de 70 euros par an).

La Commune participe au financement des séjours de découverte organisés par les enseignants ; prend en charge le transport des sorties scolaires de fin d'année et le transport à la piscine de Pierrelatte dans le cadre de leur programme pédagogique.

Le Maire,  
Alan CARRARO